

- 9h00-9h30** **Accueil des Participants.** Introduction DIRECCTE PACA - IRT
- 9h30-10h30** **Jeu des questions-réponses** aux participants, travail en groupe, recueil des points de vue des participants (méthode 6*6)
- 10h30-13h00**
1. Les enjeux de la gestion des âges : emploi, compétences et conditions de travail (*Annie Jolivet, IRES*)
 2. Les obligations légales et les mesures applicables dans les entreprises pour l'emploi des seniors (*Nathalie Louit, Université de la Méditerranée*)
 3. Bilan de la négociation collective sur l'emploi des seniors en PACA (*Jean-Paul Hancy, DIRECCTE PACA*)
 4. Orienter et former des cadres en difficultés professionnelles : retour sur l'expérience des dispositifs universitaires (*Michel Rocca et Michèle Dales, Université Pierre Mendès France, Grenoble*)
- REPAS -
- 14h00-15h30** **Synthèse** des travaux du matin
Les expérimentations en PACA (*Yves-Michel Nalbandian, Act Méditerranée*)
- 15h30-16h30** **Table ronde** : Le problème posé par le vieillissement dans les entreprises - **1.** La gestion des compétences (*Nicole Raoult, Maturescence*) - **2.** La santé au travail des seniors (*Gérald Magallon, Gest 05*)
Débat : La négociation, les thèmes abordés, les résultats obtenus, les difficultés rencontrées.
Intervenants : Représentants syndicaux
- 16h30-17h00** **Conclusion**



La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE PACA) et l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence (IRT)



**organisent
une journée d'étude
sur le thème**

LES SENIORS Gestion de l'Emploi et Négociation Collective

Mercredi 22 Septembre 2010

9h00 - 17h00

à Marseille

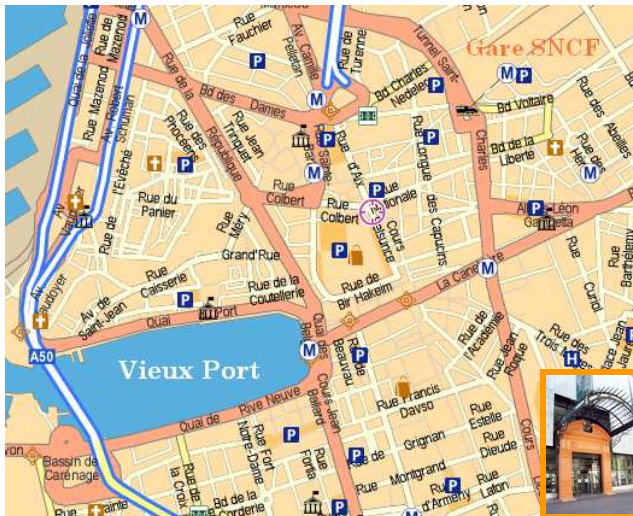
**à l'Alcazar
(58, cours Belsunce - 13001)**

**La Journée a lieu
à l'ALCAZAR**

58, cours Belsunce
13001 MARSEILLE
Tél. IRT : 04.42.17.43.11

Quelques indications...

- * Vous pouvez vous garer au **Parking du Centre Bourse** (ticket remboursable sur les frais de fonctionnement du C.E.)
- * Accès facile par les autoroutes **A7** et **A55**
- * Proximité de la **Gare SNCF** et de la **Gare des Autocars. Métro RTM** Ligne 1 *Station Colbert* ou Ligne 2 *Station Noailles*



**- Le repas est offert -
L'inscription est gratuite et se fait auprès de l'IRT
téléchargez le bulletin d'inscription sur notre site internet
et suivez s'il vous plaît les instructions**

**La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence,
de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE PACA)
et l'Institut Régional du Travail d'Aix-en-Provence (IRT)
organisent une journée d'étude sur le thème
"Les Seniors : Gestion de l'Emploi et Négociation Collective"**

En France, la proportion de seniors en activité reste la plus faible d'Europe. Mais on compte **plus d'un salarié sur cinq** âgé de 50 ans ou plus dans presque un quart des établissements auxquels les entreprises appliquent des **modes de gestion particuliers**. Force est de constater que lorsque les salariés "vieillissants" sont touchés par le **chômage**, il y a une forte probabilité pour qu'ils y restent pendant une **longue durée**.

En même temps, le **maintien dans l'emploi des seniors** se heurte à des **freins** de la part des entreprises. Il leur paraît parfois plus simple de **recruter à l'extérieur** les compétences dont elles ont besoin plutôt que de former les salariés en place. Ceci se traduit alors par une **surreprésentation des seniors les moins qualifiés** parmi les demandeurs d'emploi, notamment dans notre région.

En parallèle, **l'usure physique et psychologique** touche une partie des salariés les plus âgés : les **problèmes de santé liés au travail** concernent plus de 10% des salariés de plus de 55 ans. Les seniors les moins qualifiés ressentent parfois **une certaine lassitude** par rapport à leur vie au travail, et les **promotions professionnelles** sont exceptionnelles. Le **mouvement d'externalisation des fonctions périphériques** qui s'est généralisé sur les vingt dernières années a eu pour effet de faire quasiment disparaître les postes (gardiennage, surveillance, postes fonctionnels par exemple) sur lesquels pouvaient être reclassés les salariés qui n'étaient plus aptes à supporter les **contraintes physiques ou mentales** sur les emplois occupés jusque-là.

Il faut ajouter à cela que les sorties d'activité de la **génération du "baby boom"** (1/3 de la population active partira d'ici 2020) va provoquer une **hémorragie des compétences** dans les organisations productives, rendant la **question de la transmission des savoirs cruciale** pour un grand nombre d'entreprises. Pour cette raison, la gestion de la population active la plus âgée devient un problème majeur. **L'article 87 de la loi du 17 décembre 2008 de financement de la sécurité sociale** prévoit que les entreprises de plus de 50 salariés non couvertes par un accord ou par un plan d'action en faveur des seniors devront s'acquitter d'une **pénalité de 1% de la masse salariale**.

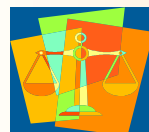
La **journée d'étude du 22 septembre 2010**, où **dialogueront** des acteurs concernés par ce domaine (représentants syndicaux et élus des comités d'entreprise, inspecteurs du travail, experts), poursuit **deux objectifs** :

- dresser un **premier bilan de l'application de la loi**, mais aussi pointer les **enjeux de la gestion des âges** pour les salariés comme pour les entreprises ;
- analyser les **problèmes concrets** que pose le vieillissement de la population salariée et décrire comment la question est abordée dans les entreprises, **y compris dans le cadre de la négociation**.

Organisation de la Journée

Cette journée d'étude sera structurée en deux temps...

1^{er} temps : Enjeux, règles et négociation collective de la gestion des âges



A partir de l'analyse de la loi et de ses conséquences, il s'agira d'analyser les évolutions actuelles ainsi que les outils juridiques et institutionnels.

2nd temps : Le problème posé par le vieillissement dans les entreprises et la négociation collective



La table ronde réunissant des spécialistes des conditions de travail, des médecins et des représentants du personnel, permettra de comprendre comment ces questions sont abordées dans les entreprises, et les problèmes que cela pose.

P u b l i c

**Elus des comités d'établissement, représentants syndicaux,
inspecteurs du travail...**